COMITE AD HOC DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI)

15^e réunion, Strasbourg, 3-4 mars 1998

Liste des points discutés et des décisions prises¹

- 1. Le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) a tenu sa 15^e réunion les 3 et 4 mars 1998 à Strasbourg. La réunion a été présidée par Monsieur l'Ambassadeur G. SZENASI (Hongrie), Président du CAHDI. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe I et l'ordre du jour est reproduit à l'Annexe II.
- 2. Le CAHDI est informé des décisions prises par le Comité des Ministres concernant le comité. Le CAHDI a un échange de vues approfondi et fructueux sur les propositions le concernant présentées au Comité des Ministres par la délégation de la Fédération de Russie. Les membres du CAHDI soulignent unanimement l'importance particulière du CAHDI qui est le seul forum paneuropéen où les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des Etats membres se rencontrent et discutent des points qui leur sont d'un intérêt commun dans le domaine du droit international public. Inspiré par la proposition russe, le CAHDI décide qu'à l'avenir, au cours de ses réunions une discussion substantielle aura lieu sur une ou deux questions importantes du droit public international, ce qui fera l'objet d'un point central de l'ordre du jour. Le CAHDI décide de poursuivre la discussion sur son rôle futur dans le but de décider de la nécessité d'amender son mandat. Au terme des discussions le CAHDI adopte un Avis intérimaire qui se trouve à l'Annexe III.
- 3. Le CAHDI est informé de la mise en oeuvre de l'activité sur les lois et pratiques relatives aux réserves aux traités internationaux multilatéraux, menée par le Groupe de Spécialistes sur les Réserves aux Traités Internationaux (DI-S-RIT). Le Président du Groupe, l'Ambassadeur CEDE, informe les membres du CAHDI sur la première réunion du Groupe qui s'est tenue à Paris les 26 et 27 février 1998. Le Groupe a eu un échange de vues avec le Professeur Pellet, Rapporteur Spécial de la Commission de Droit International (CDI) des Nations Unies sur les réserves, au sujet des conclusions préliminaires dans ce domaine adoptées par la CDI car le Groupe, ainsi que le CAHDI, étaient d'avis que ces conclusions ne tenaient pas compte de la pratique européenne internationale spécifique que représente l'approche "de Strasbourg". Selon cette approche, les membres du Conseil de l'Europe, confrontés à des réserves inacceptables, ont réagi de façon analogue suivant une approche informelle commune: les Etats membres ont considéré ces réserves nulles et non avenues et l'Etat les formulant lié par le traité.

¹ Le rapport détaillé de la réunion (document CAHDI (98) 9) peut être obtenu à la Direction des Affaires Juridiques, Division du Droit Public et International.

Le Groupe s'est accordé sur la nécessité de poursuivre l'activité et d'examiner à sa seconde réunion (voir point 11. ci-dessous): un avant-projet d'objections types aux réserves considérées inadmissibles, qui sera préparé par la délégation suédoise et un document sur les principaux aspects relatifs aux réserves à différents stades du processus de conclusion qui sera préparé par la délégation néerlandaise. En outre, le Groupe a décidé de mettre en œuvre une activité pilote d'"observation" concernant les réserves visant à attribuer au CADHI le rôle d'"observatoire" des réserves aux traités multilatéraux. A cet effet, le Groupe a décidé d'examiner une liste de réserves suscitant des doutes quant à leur admissibilité, notifiées par les Etats concernés.

- 4. En ce qui concerne le Projet pilote du Conseil de l'Europe relatif à la pratique des Etats concernant la succession d'Etats et les questions de reconnaissance, le CAHDI approuve le suivi du projet pilote proposé par le Secrétariat, à savoir la préparation d'un rapport sur le Projet pilote en coopération avec l'Institut Max Planck (Allemagne), l'Institute Asser (Pays-Bas) et l'Institut Castrén (Finlande). Par ailleurs le CAHDI félicite le Secrétariat pour le travail entrepris à cet égard. Le CAHDI est ensuite d'accord pour que le projet soit soumis aux délégations pour approbation avant la 16e réunion du CAHDI. Une fois approuvé, le rapport sera publié et la publication qui en découlera constituera éventuellement la deuxième partie de la contribution du Conseil de l'Europe à la Décennie du droit international public des Nations Unies. A la demande du CAHDI, les Recommandations R (97) 10 sur les dettes des missions diplomatiques, des missions permanentes et des missions diplomatiques "doublement accréditées", ainsi que celle de leurs membres et R (97) 11 sur le plan modèle révisé de classement des documents concernant la pratique des Etats en matière de droit international public, ont déjà été envoyées au Secrétaire Général des Nations Unies par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en tant que contribution de l'Organisation.
- 5. Le CAHDI a un échange de vues sur les activités et méthodes de travail du Sixième Comité de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de la Commission de Droit International (CDI). Le CAHDI s'accorde à poursuivre la consolidation des liens avec la CDI. Toutefois, il note que ces relations doivent être sur une base informelle dans le but d'encourager une interaction active et approfondie entre les deux organes. Dans ce but, à sa 14e réunion, le CAHDI avait déjà autorisé son Président à adresser des invitations aux experts de la CDI sur une base individuelle et spécifique.
- 6. Le CAHDI prend note des développements concernant la préparation d'un projet de Statut d'une Cour Criminelle Internationale Permanente (CCIP). La délégation des Pays-Bas informe les membres du CAHDI d'une réunion du Bureau du Comité préparatoire responsable du projet de statut de la CCIP. Le CAHDI prend note qu'une seule réunion du Comité préparatoire aura encore lieu avant la Conférence diplomatique sur ce sujet et que certains problèmes importants ne semblent pas résolus, comme, par exemple, la façon d'établir la Cour, la juridiction, les relations avec le Conseil de Sécurité des Nations Unies, etc. La délégation italienne informe les membres du CAHDI de l'organisation de la Conférence diplomatique sur ce sujet qui aura lieu à Rome du 15 juin au 17 juillet 1998.
- 7. Le CAHDI est informé par la déléguée de la Suisse à propos de la Première Conférence périodique sur la mise en oeuvre des recommandations concernant l'application des instruments internationaux pour la protection des victimes de conflits armés, qui s'est tenue à Genève du 19 au 23 janvier 1998. La Conférence a traité de deux sujets: «Les conflits armés liés à la désintégration des structures d'un Etat ou conflits "destructurés"» et «La protection du personnel des organisations humanitaires». Cent vingt-neuf Etats ont participé ainsi qu'un nombre important d'organisations présentes en tant qu'observateurs. La conférence a failli être annulée pour des raisons politiques ayant trait au statut des délégations palestiniennes et de la République fédérale de Yougoslavie. Une procédure ad hoc a été adoptée à la réunion et, ainsi, au terme des discussions les conclusions du Président ont été adoptées mais aucune résolution.

- 8. Les délégués des Pays-Bas et de la Fédération de Russie communiquent aux membres du CAHDI des informations sur l'état de préparation des activités du Centenaire de la Première Conférence internationale de paix et la clôture de la Décennie des Nations Unies sur le droit international public. Un programme d'action a été approuvé comprenant la préparation de rapports d'experts sur les divers thèmes traités à la Première Conférence internationale de paix (armement, droit humanitaire, loi et coutumes de guerre, règlement pacifique des désaccords internationaux). Ces rapports seront éventuellement discutés dans des fora internationaux régionaux (y compris le CAHDI) et ils ont pour but de souligner les réalisations en droit international depuis 1899 ainsi que ses lacunes afin d'identifier les problèmes qui pourraient être portés à l'attention de la 54e réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies. Une conférence internationale commémorative aura lieu à La Haye en mai 1999 et une réunion commémorative aura lieu à St Pétersbourg en juin 1999. En outre, la 27e session de la Croix Rouge internationale aura lieu à Genève.
- 9. La déléguée de la Suisse informe le CAHDI que l'Accord de siège relatif à la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE a été signé le 17 novembre 1997 par M. Badinter, Président de la Cour, et par Monsieur l'Ambassadeur Krafft au nom du Conseil Fédéral suisse et déposé auprès du Gouvernement de la Suède. La Cour est de ce fait à présent tout à fait opérationnelle.
- 10. Conformément à l'article 5 de la Résolution (76) 3 du Comité des Ministres, le CAHDI accorde unanimement le statut d'observateur auprès du CAHDI aux Etats Unis du Mexique "pour toute la durée du Comité". Les membres du CAHDI se réjouissent de la participation future des conseillers juridiques du Ministère des Affaires étrangères des Etats Unis du Mexique et expriment leur confiance dans la contribution fructueuse qu'ils peuvent amener aux activités du Comité.
- 11. En accord avec le budget du Conseil de l'Europe, le CAHDI décide de tenir sa 16e réunion à Paris, les 16 et 17 septembre 1998 et adopte l'avant-projet d'ordre du jour qui apparaît à l'annexe IV. En outre, le CAHDI décide de tenir sa 2e réunion du Groupe de spécialistes aux réserves des traités internationaux (DI-S-RIT) à Paris, les 14 et 15 septembre 1998, juste avant la réunion du CAHDI afin de permettre la participation du plus grand nombre possible de membres du CAHDI à la réunion du DI-S-RIT.
- 12. Le Comité des Ministres est invité à:
- -<u>prendre note</u> de l'avis intérimaire adopté par le CAHDI concernant les propositions de la délégation de la Fédération de Russie relatives au CAHDI (Annnexe III);
- -<u>prendre note</u> de l'acceptation des Etats Unis du Mexique en tant qu'observateur auprès du CAHDI pour toute la durée du Comité;
- -<u>examiner</u> le projet d'ordre du jour de la 16e réunion du CAHDI tel qu'il apparaît à l'annexe IV de ce rapport et y inclure toute question nécessitant un échange de vues ou un avis dans le domaine du droit public international;
- -prendre note du rapport dans son ensemble.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

<u>ALBANIE/ALBANIA</u>: Mr Qiriako QIRJAKO, Director of the Legal and Consular Department, Ministry of Foreign Affairs

ANDORRE/ANDORRA: -

AUTRICHE/AUSTRIA: Mr Franz CEDE, Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs

<u>BELGIQUE/BELGIUM</u>: Mme R. FOUCART, Directeur Général Jurisconsulte, Ministère des Affaires Etrangères

Mme. A.M. SNYERS, Conseiller Général, Ministère des Affaires Etrangères

<u>BULGARIE/BULGARIA</u>: Mr Aliocha I. NEDELTCHEV, Director of International Law Directorate, Ministry of Foreign Affairs

<u>CROATIE/CROATIA</u>: Mr Stanko NICK, Ambassador, Chief Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs

<u>CHYPRE/CYPRUS</u>: M. Andrea M. ANGELIDES, Attorney of the Republic, The Legal Services of the Republic of Cyprus

<u>REPUBLIQUE TCHEQUE/CZECH REPUBLIC</u>: M. Milan BERÁNEK, Director of International Law Department, Ministry of Foreign Affairs

<u>DANEMARK/DENMARK</u>: Mr Laurids MIKAELSEN, Ambassador, Head of the Legal Service, Ministry of Foreign Affairs

<u>ESTONIE/ESTONIA</u>: Mr Peter KAPTEN, Counsellor, Head of Division for International Treaties, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

<u>FINLANDE/FINLAND</u>: Mr Holger ROTKIRCH, Ambassador, Director General for Legal Affairs, Ministry for Foreign Affairs

<u>FRANCE</u>: M. Jean-François DOBELLE, Directeur adjoint des Affaires Juridiques, Ministère des Affaires Etrangères

M. Jean-Marie MAGNIEN, Sous-directeur du droit international public, Ministère des Affaires étrangères

<u>ALLEMAGNE/GERMANY</u>: Dr Reinhard HILGER, Ambassador, Director of the Public International Law Section

<u>GRECE/GREECE</u>: Ms Phani DASCALOPOULOU-LIVADA, Legal Adviser, Deputy Head of the Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

<u>HONGRIE/HUNGARY</u>: Mr György SZENASI, Ambassador, Head of International Law Department, Ministry of Foreign Affairs; <u>Chairman of the CAHDI/Président du CAHDI</u>

ISLANDE/ICELAND: -

<u>IRLANDE/IRELAND</u>: Dr. Alpha CONNELLY, Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs

<u>ITALIE/ITALY</u>: M. Umberto LEANZA, Chef du Service Juridique, Ministère des Affaires Etrangères

Mme Ida CARACCIOLO, Lecturer of International Law, Ministry of Foreign Affairs

<u>LETTONIE/LATVIA</u>: Mr Raimonds JANSONS, Director of Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

<u>LIECHTENSTEIN</u>: (excusé/apologised)

<u>LITUANIE/LITHUANIA</u>: Mrs Sigute JAK_TONYTE, Deputy Director, Legal and International Treaties Department, Ministry of Foreign Affairs

LUXEMBOURG: -

<u>MALTE/MALTA</u>: Dr Lawrence QUINTANO, Senior Counsel for the Republic, Office of the Attorney General

<u>MOLDOVA</u>: Mr Oleg LUPAN, Second Secretary, Department of International Law, Ministry of Foreign Affairs

<u>PAYS-BAS/NETHERLANDS</u>: Dr J.G. LAMMERS, Dep. Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs

NORVEGE/NORWAY: Mr Jens EIKAAS, Deputy Director General, Department of Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs

<u>POLOGNE/POLAND</u>: Mr Krzysztof PIORKOWSKI, Counsellor to the Minister, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs

<u>PORTUGAL</u> : M. José Maria TEIXEIRA LEITE MARTINS, Directeur du Département des Affaires Juridiques, Ministère des Affaires Etrangères

<u>ROUMANIE/ROMANIA</u>: M. Tudor MIRCEA, Directeur de la Direction Juridique et des Traités, Ministère des Affaires Etrangères

Mr Titus CORLATEAN, Attaché Juridique, Représentation Permanent de la Roumanie

<u>FEDERATION DE RUSSIE/FEDERATION OF RUSSIA</u>: M. Kirill GUEVORGUIAN, Deputy Director, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

SAINT-MARIN/SAN MARINO: -

<u>SLOVAQUIE/SLOVAKIA</u>: M. Peter TOMKA, Ambassadeur, Directeur Général aux affaires juridiques et consulaires, Ministère des Affaires Etrangères

<u>SLOVENIE/SLOVENIA:</u> Mr Borut MAHNI_, Head of the International Law Department, Ministry for Foreign Affairs

<u>ESPAGNE/SPAIN</u>: M. José Antonio PASTOR RIDRUEJO, Chef du Service Juridique International, Ministère des Affaires Extérieures

M. Maximiliano BERNAD Y ALVAREZ DE EULATE, Professeur de Droit international public et d'Institutions et Droit communautaire européens, Université de Saragosse

<u>SUEDE/SWEDEN</u>: Mr Lars MAGNUSON, Director General for Legal Affairs, Ministry for Foreign Affairs

<u>SUISSE/SWITZERLAND</u>: Mme Evelyne GERBER, Chef du Service du Droit diplomatique et consulaire, Division du Droit international public, Département fédéral des affaires étrangères

"L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"/"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA": -

TURQUIE/TURKEY: Mme Nehir ÜNEL, Conseiller juridique au Ministère des Affaires étrangères

<u>UKRAINE</u>: Mr Volodymyr KROKHMAL, Acting Director of Legal Department, Ministry for Foreign Affairs

<u>ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM</u>: Mr Christopher WHOMERSLEY, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

COMMUNAUTE EUROPEENNE/EUROPEAN COMMUNITY

Mr Alessandro IANNIELLO, Directorate-General IA, External Relations, European Commission

OBSERVATEURS/OBSERVERS

ARMENIE/ARMENIA: -

AUSTRALIE/AUSTRALIA: -

<u>AZERBAIDJAN/AZERBAIJAN</u>: Mr Djevdet MAMEDOV, Treaty and Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

CANADA: Mme Isabelle POUPART, Délégation du Canada auprès de l'OTAN

GEORGIE/GEORGIA: Mr Guiorgui KADJAÏA, Ministre Plénipotentiaire

SAINT-SIEGE/HOLY SEE: Madame Odile GANGHOFER, Docteur en Droit

JAPON/JAPAN: Mr Akira ANDO, Consul, Consulate General of Japan

NOUVELLE ZELANDE/NEW ZEALAND: -

<u>ETATS-UNIS D'AMERIQUE/UNITED STATES OF AMERICA</u>: Mr Robert E. DALTON, Assistant Legal Adviser for Treaty Affairs, Department of State

CONFERENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVE/THE HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW: excusé/apologised

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES / ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT :

Mr David SMALL, Acting Legal Counsel, Legal Directorate

ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD / NORTH ATLANTIC TREATY ORGANISATION: M. Baldwin DE VIDTS, Conseiller Juridique, Service juridique de l'OTAN,

SECRETARIAT

Mme. Marie-Odile WIEDERKEHR, Deputy Director of Legal Affairs / Directrice Adjointe des Affaires Juridiques

M. Alexey KOZHEMYAKOV, Head of the Division of Public and International Law / Chef de la Division du Droit Public et International

M. Rafael A. BENITEZ, <u>Secretary of the CAHDI</u>, Division of Public and International Law / <u>Secrétaire du CAHDI</u>, Division du Droit Public et International

M. Jörg POLAKIEWICZ, Administrative Officer, Legal Adviser and Treaty Office / Administrateur, Service du Conseiller Juridique et Bureau des Traités

Mme. Francine NAAS, Assistant, Division of Public and International Law / Assistante, Division du Droit Public et International

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

15e réunion Strasbourg, 3 - 4 mars 1998

Introduction

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Communication du Secrétariat

i.intervention de Mme Marie-Odile WIEDERKEHR, Directrice des Affaires Juridiques ii.décisions du Comité des Ministres concernant le CAHDI

A. Questions générales de droit international

- 4. Succession d'Etats
- 5.Le rôle des dépositaires de traités:
- a.Conseil de l'Europe
- b. Autres dépositaires
- 6. Application des instruments internationaux pour la protection des victimes de conflits armés
- 7.Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités et déclarations interprétatives: 1ère réunion du Groupe de spécialistes sur les réserves aux traités internationaux (DI-S-RIT), Paris, 26-27 février 1998

B. Nations Unies

- 8. Projet de Statut pour une Cour criminelle internationale permanente (CCIP)
- 9. Mise en oeuvre et fonctionnement des Tribunaux créés par les Résolutions 827 (1993) et 955 (1994) du Conseil de Sécurité des Nations Unies
 - -Agreement between the international criminal tribunal for the former Yugoslavia and the Government of Finland on the enforcement of sentences of the international tribunal
- -Agreement between the Government of the Italian Republic and the United Nations on the enforcement of senteences of the international criminal tribunal for the former Yugoslavia
- -Constitutional Act on the co-operation of the Republic of Croatia with the international criminal tribunal
- 10.Les travaux de l'Assemblée Générale des Nations Unies: activités et méthodes de travail de la Sixième Commission et de la Commission de droit international (CDI)

- 11. Décennie du droit international des Nations Unies de 1990 à 1999:
 - a.Projet-pilote du Conseil de l'Europe sur la collecte et la diffusion d'une documentation relative à la pratique des Etats concernant la succession d'Etats et les questions de reconnaissance
- b.Centenaire de la 1re Conférence internationale de la paix et clôture de la Décennie des Nations Unies pour le droit international

C. Europe

- 12. Développements récents dans le domaine du droit international en Europe
- a. Le Conseil de l'Europe b.L'OSCE

D. Autres

- 13. Demande des Etats Unis de Mexique du statut d'observateur au sein du CAHDI
- 14. Date, lieu et ordre du jour de la 16e réunion du CAHDI
- 15. Questions diverses

ANNEXE III

AVIS INTERIMAIRE DU COMITE AD HOC DES CONSEILLERS JURIDIQUES EN DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI) SUR LES PROPOSITIONS DE LA FEDERATION DE RUSSIE RELATIVES AU CAHDI

Introduction

Le Comité ad hoc des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) a tenu sa 15e réunion à Strasbourg le 3 et 4 mars 1998. L'ordre du jour comprend un point sur "Les Décisions du Comité des Ministres concernant le CAHDI". Dans le cadre de ce point, les membres du CAHDI sont invités à avoir un échange de vues sur les propositions de la Fédération de Russie au Comité des Ministres, datées du 16 décembre 1997, visant à modifier les activités du CAHDI, à la lumière de la Déclaration finale des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Deuxième Sommet du Conseil de l'Europe, et du travail en cours au sein de l'Organisation, notamment celui du Comité des Sages.

Les propositions russes mentionnées ci-dessus comprennent: 1) l'élaboration deux fois par an d'un rapport à l'attention du Comité des Ministres, sur les questions importantes relatives au droit international public; et 2) la préparation d'un inventaire de toutes les Conventions du Conseil de l'Europe. Le délégué de la Russie auprès du CAHDI présente ces propositions aux membres du comité.

AVIS INTERIMAIRE

Le CAHDI souhaite remercier la délégation russe des propositions intéressantes qui lui ont été soumises. Ces propositions ont conduit à un échange de vues approfondi et utile et ont déclenché un processus continu d'auto-examen visant à améliorer l'efficacité et la capacité du CAHDI pour répondre aux besoins et aux demandes des Etats membres et du Comité des Ministres.

Les membres du CAHDI souhaitent unanimement mettre l'accent sur le fait que le CAHDI est un forum unique où les conseillers juridiques des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe peuvent échanger et éventuellement coordonner leurs avis dans le domaine du droit international public, à l'application et au développement duquel ils contribuent. De ce point de vue, le CAHDI est irremplaçable et il constitue le seul cadre réellement paneuropéen pour de telles activités. C'est pourquoi le CAHDI ne doit pas seulement être conservé mais consolidé et son rôle doit s'accroître à l'avenir.

En ce qui concerne la première proposition, le CAHDI considère que son mandat, tel qu'il existe aujourd'hui, lui permet de faire rapport au Comité des Ministres des questions importantes relatives au droit international public, quand cela s'avère nécessaire. Cela peut se faire par le biais des rapports du CAHDI qui sont soumis régulièrement au Comité des Ministres après chaque réunion et éventuellement par le biais des avis spécifiques du CAHDI.

Le CAHDI constitue, par sa nature même, un cadre flexible pour les discussions et les échanges de vues. Introduire dans son mandat l'obligation d'élaborer régulièrement un rapport sur les questions importantes relatives au droit international public à l'attention du Comité des Ministres, entraînerait une rigidité non souhaitable.

Néanmoins le CAHDI, inspiré par la proposition russe a decidé à cette ocassion que dorénavant lors de ses réunion une discussion approfondie sur un ou deux questions importantes relatives au droit international public auront lieu et que cette discussion sera un point central dans son ordre du jour. Quelques questions importantes suggérées sont: les réserves aux traités multilatéraux, le rôle des dépositaires et l'usage des nouvelles technologies d'information, la Convention européenne sur l'immunité des Etats à la lumière des developements concernant le projet d'articles sur ce même sujet preparé par la Commission de Droit International, etc. D'autre part, un certain nombre de points devenus habituels et ayant perdu de leur raison d'être seront retirés de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la seconde proposition, le CAHDI considère qu'il n'est pas en mesure d'entreprendre l'examen de l'utilité de toutes les conventions du Conseil de l'Europe pour des raisons techniques et politiques. D'abord les membres du CAHDI n'ont pas la compétence nécessaire pour appréhender chaque domaine d'activité du Conseil de l'Europe et, à cet égard, les comités conventionnels ou directeurs sont mieux à même d'entreprendre cet exercice pour les conventions relevant du secteur d'activité dans lequel ils sont compétents. De plus, l'examen de l'utilité des instruments du Conseil de l'Europe implique la définition des priorités nationales, ce qui ne peut être fait que par les Etats membres du Conseil de l'Europe eux-mêmes.

Dans ce sens, le CAHDI souhaite proposer au Comité des Ministres d'envisager la possibilité de demander aux comités directeurs et comités analogues du Conseil de l'Europe de mener un tel exercice pour les conventions relevant de leur responsabilité.

A cet égard, le CAHDI considère qu'il serait utile d'examiner les conventions relevant de son domaine de compétence, notamment: la Convention européenne pour le règlement pacifique des différends (1957, ETS 23), la Convention européenne sur les fonctions consulaires (1967, ETS 61), la Convention européenne relative à la suppression de la légalisation des actes établis par les agents diplomatiques ou consulaires (1968, ETS 63), la Convention européenne sur l'immunité des Etats (1972, ETS 74) et son Protocole (1972, ETS 74A).

Enfin, le CAHDI considère que l'examen de son mandat doit être poursuivi afin de déterminer s'il est nécessaire ou non de le modifier. Le CAHDI sera en mesure de prendre position sur ce sujet à sa 16e réunion, les 16 et 17 septembre 1998.

ANNEXE IV

AVANT PROJET D'ORDRE DU JOUR²

16e réunion du CAHDI Paris, 16-17 septembre 1998

A. <u>INTRODUCTION</u>

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Communication du Secrétariat

B. ACTIVITES DU CAHDI EN COURS

- 4. Décisions du Comité des Ministres concernant le CAHDI:
 - -Suivi de l'Avis Intérimaire adopté par le CAHDI à sa 15e réunion sur les propositions présentées par la Délégation de la Fédération de Russie relatives au CAHDI
 - -Projet de mandat du CAHDI pour 1999-2000
- 5. Projet pilote sur la collecte et la diffusion d'une documentation relative à la pratique des Etats concernant la succession d'Etats et les questions de reconnaissance
- 6.Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités et déclarations interprétatives concernant les traités internationaux: 2e réunion du Groupe de Spécialistes sur les réserves aux traités internationaux (DI-S-RIT), Paris, 14-15 septembre 1998
- 7. Examen des conventions sous la responsabilité du CAHDI: Convention européenne sur l'immunité des Etats (ETS 74)

C. QUESTIONS GENERALES SUR LE DROIT PUBLIC INTERNATIONAL

- 8. Dépositaires de traités
- 9. Application des instruments internationaux pour la protection des victimes de conflits armés
- 10. Projet de Statut pour une Cour Criminelle Internationale Permanente (CCIP)
- 11. Mise en œuvre et fonctionnement des Tribunaux créés par les Résolutions 827 (1993) et 955 (1994) du Conseil de sécurité des Nations Unies
- 12. Activité du Sixième Comité de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de la Commission de Droit International (CDI)

² Les points qui vraisemblablement feront l'objet de discussions approfondies apparaissent **en gras.**

13.La décennie du droit international public des Nations Unies de 1990 à 1999: Centenaire de la première Conférence internationale de la paix et clôture de la Décennie des Nations Unies pour le droit international: discussion des rapports spéciaux

D. QUESTIONS DIVERSES

- 14. Election du Président et du Vice-Président du CAHDI pour un an
- 15. Date, lieu et ordre du jour de la 17^e réunion du CAHDI
- 16. Questions diverses